

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 15 novembre 2021**DÉLIBÉRATION n°2021-96**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 15 novembre 2021 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le mercredi 3 novembre 2021.

Point de l'ordre du jour :

1.1. Compte-rendu du conseil d'administration du 18 octobre 2021

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 18 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	26
Abstentions :	0
Votes exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

Pièce jointe :

- Compte-rendu du conseil d'administration du 18 octobre 2021.

Fait à Tours, le 16 novembre 2021.

Le Président,

A. Giacometti

Arnaud Giacometti

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : **17 NOV. 2021**
Transmise au Recteur le : **17 NOV. 2021**

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 18 octobre 2021

Membres présents

M. Arnaud GIACOMETTI, Président de l'Université ;
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme la Rectrice ;

M. Emmanuel NERON ; Mme Claude OPHELE ; M. Philippe ROINGEARD ;
M. Pascal CHAREILLE ; Mme Caroline GIRAUDEAU ; Mme Colombine MADELAINE ; M. Olivier PICHON ; Mme Anne TAILLANDIER-SCHMITT ; M. Romain YVINEC ;
Mme Gwenaëlle BAUDET ; M. Bertrand BILLAULT ; M. Lionel GILBERT ; Mme Lucie LEPAGE ;
Mme Juliette ROUSSEAU ; M. Benoit WOLF ;
M. Achille CASSIOT ; M. Oscar BRETONNEAU ;
Mme Anne BESNIER ;
Mme Nathalie POUVREAU ;

Ont donné procuration :

- Mme Catherine BELZUNG à M. Emmanuel NERON ;
- Mme Fabienne LABELLE à M. Olivier PICHON ;
- Mme Audrey LANDRIEVE à M. Achille CASSIOT ;
- M. Judicaël OSMOND à M. Arnaud GIACOMETTI ;
- Mme Barkaroum REAILI à M. Benoît WOLF ;
- Mme Pauline SAINT-MARTIN à M. Philippe ROINGEARD ;
- M. Hovig TER MINASSIAN à Mme Anne TAILLANDIER-SCHMITT ;
- Mme Fabienne TOUPIN à M. Bertrand BILLAULT ;
- M. Philippe VENDRIX à M. Emmanuel NERON ;
- Mme Nina GROULT à M. Achille CASSIOT.

Participaient à titre consultatif :

Mme Marion AMALRIC, Vice-présidente en charge de la vie de campus et de la culture ; M. Bertrand BILLAULT, Vice-président en charge du numérique et des systèmes d'information ; Mme Christine GEORGELIN, Vice-présidente en charge des moyens (finances et emplois) ; Mme Emmanuelle HUVER, Vice-présidente en charge de la commission de la recherche (SHS) ; M. Florent MALRIEU, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire ;

Mme Sylvie CROCHET, Directrice du cabinet du Président ; M. Pierre GABETTE, Directeur Général des Services ; M. Jérôme BARRERE, Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ; M. Thierry SENEGAS, Agent comptable ; M. Thomas THUILLIER, Représentant de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine ;
M. Alain BIDEAU, Directeur de l'UFR Lettres et langues ; M. Julien BOURDOISEAU, Directeur de l'UFR Droit, économie et sciences sociales ; Mme Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR Sciences et techniques ; M. Patrick LAFFEZ, Directeur de l'IUT de Blois ; Mme Véronique MAUPOIL, Directrice de l'UFR Sciences pharmaceutiques ; M. Alexis CHOMMELOUX, Directeur par intérim du CESR ; M. Yves RAINGEAUD, Directeur de l'IUT de Tours ; M. Thomas SIGAUD, Directeur de l'UFR Arts et sciences humaines.

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président propose qu'un secrétaire de séance adjoint soit désigné par le Conseil d'administration. M. Philippe ROINGEARD, candidat, est désigné secrétaire de séance.

1. Compte-rendu du conseil d'administration du 27 septembre 2021

M. le Président présente le compte-rendu du conseil d'administration du 27 septembre 2021.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du 27 septembre 2021 par la délibération n°2021-90.

2. INFORMATIONS GENERALES

2.1. Informations par le Président

➤ **Évaluation de l'établissement et construction du contrat de site**

M. le Président informe que l'établissement va débiter son autoévaluation dans le cadre du dispositif d'évaluation de l'université par le HCERES. Il présente le calendrier de l'évaluation de l'établissement et de la construction du nouveau contrat de site :

- 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2021 : Préparation des listes prévisionnelles des actuelles entités de recherche, formations (mentions) et écoles doctorales
- 27 octobre au 3 novembre 2021 : Publication des documents de la vague C (référentiels et indicateurs). Cette séquence évaluative sera moins qualitative et plus quantitative, fondée notamment sur une liste de 89 indicateurs pour les formations.
- 5 novembre 2021 : Réunion de lancement à Paris avec le Président, le DGS et les vice-présidents formation et recherche.
- Mi-novembre à mi-décembre 2021 : Des réunions de lancement sur site seront organisées. Trois ateliers seront organisés :
 - o Auto-évaluation de l'établissement en présence de l'équipe de direction de l'université,
 - o Ateliers spécifiques dédiés à la recherche (avec les directeurs d'unités et responsables administratifs) et à la formation (avec les directeurs de composantes et les responsables administratifs).
- Mi-novembre 2021 à mi-mai 2021 : Réalisation des autoévaluations sur les années universitaires 2018-2019 à 2020-2021.
- 15 juin 2021 : Date limite de dépôt des dossiers d'auto-évaluation (Bilan uniquement)
- Fin 2022 : Visites HCERES pour les équipes de recherche principalement en visioconférence, par des comités non disciplinaires. Les évaluations risquent donc d'être moins précises que dans le passé.
- Année 2022 : Construction du projet d'établissement et du projet de site. Des échanges sont d'ores et déjà intervenus avec l'université d'Orléans. Une convention de coordination territoriale va être rédigée avec l'université d'Orléans et les autres acteurs du territoire. L'équipe présidentielle précédente avait travaillé sur une convention de coordination territoriale, qui avait été votée par le Conseil d'administration de l'université de Tours, mais pas par les conseils des autres établissements. Cela est en partie lié à l'épidémie de Covid-19. Cela est un handicap pour notre établissement ; peu d'établissements se retrouvent sans coordination territoriale. Dès lors, M. le Président s'interroge sur la pertinence de réaliser une auto-évaluation du contrat de site, même si beaucoup de choses se sont faites en dehors de cette structure juridique.
 - o Pour les formations :
 - Juin 2022 – février 2023 : Construction des nouvelles maquettes
 - Mars 2023 : Envoi des maquettes au ministère
 - Été 2023 : Finalisation des maquettes après les retours du ministère
 - Automne 2023 : Publication de la nouvelle offre de formation démarrant en septembre 2024
 - o Pour la recherche :
 - Pour les unités propres : l'évaluation du projet relève de l'établissement ;
 - Pour les unités CNRS :

- Juin 2022 : Dépôt du bilan et du projet
- Fin 2022 : Visite du HCERES pour remontée au comité national du CNRS (CoNRS) en février 2023
- Printemps ou automne 2023 : Évaluation par la section du CoNRS
- Novembre 2023 – décembre 2023 : Négociation avec les établissements

Le nouveau contrat de site sera signé en janvier 2024, pour une mise en place de la nouvelle offre de formation en septembre 2024.

➤ **Plateforme Trouver Mon Master**

Pour les Masters, une procédure similaire à ParcoursSup va être mise en place, intitulée « Trouver Mon Master ». Avant la fin de l'année civile, il faudra faire remonter des informations pour chaque mention (capacités d'accueil, mentions de licence conseillées, critères de sélection, taux de pression, taux d'insertion professionnelle). Le Conseil d'administration devra se prononcer au plus tard le 13 décembre 2021 sur ces différents éléments.

Les candidatures devront être synchrones pour toutes les universités et toutes les mentions, ce qui constitue une évolution importante.

➤ **Rémunération des doctorants contractuels**

Mme Christine GEORGELIN indique que l'arrêté fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel a été signé le 11 octobre 2021 et publié au Journal officiel du 17 octobre 2021.

La rémunération mensuelle minimale des doctorants contractuels est fixée ainsi qu'il suit :

- Contrats conclus avant le 1^{er} septembre 2021 : 1 758 euros brut ;
- Contrats conclus à compter du 1^{er} septembre 2021 : 1 866 euros brut ;
- Contrats conclus à compter du 1^{er} septembre 2022 : 1 975 euros brut.

➤ **Projet PRO³, lauréat de l'AMI DemoES**

L'université d'Orléans a déposé un projet avec l'université de Tours, l'INSA Centre – Val de Loire et le Conservatoire national des arts et métiers pour un projet de démonstrateur pour l'Enseignement supérieur. Le projet déposé demandait un financement à hauteur de 9,5 M€. Finalement 17 dossiers, au lieu de 10, ont été retenus. Le projet PRO³ a été sélectionné et a obtenu une subvention de 6,25 M € sur 3 ans. Sur ce projet, l'université de Tours était motrice sur les axes suivants :

- Axe 1 : Écologie du numérique :
 - o Mesurer l'impact du numérique sur l'ES
 - o Étude et mise en place de bonnes pratiques (Labo 1.5, etc.)
 - o Bilan énergétique du data centre régional (étude géothermique)
- Axe 2 : Compléter le déploiement de l'environnement numérique, avec mise en place d'une infrastructure de bureau virtuel pour que les étudiant.e.s bénéficient d'un environnement de travail de qualité où qu'ils ou elles se trouvent.

L'université de Tours participera également, mais dans une moindre mesure, aux axes suivants :

- Axe 3 : Apprendre à apprendre et à réussir avec le numérique : Expérimentation des Openbadges par et pour les BUT ;
- Axe 5 : Concevoir de nouvelles solutions avec les communautés du logiciel libre et de l'EdTech.

➤ **Élu.e.s étudiant.e.s aux conseils centraux**

M. le Président rappelle que les trois élections étudiantes ont eu lieu en mars 2020, avant la crise sanitaire. Pour les personnels, les élections ont été repoussées en octobre 2021. Les élu.e.s ont un mandat d'une durée de 2 ans. Du fait de ce décalage entre les deux scrutins (étudiants et personnels), le mandat des élu.e.s étudiant.e.s n'a pas commencé au même moment selon le conseil dans lequel il/elle siège :

- Pour la commission de la recherche (CR) et la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) : 6 mars 2020 (fin du mandat le 6 mars 2022) ;
- Pour le conseil d'administration (CA) : 30 novembre 2020 (fin du mandat le 30 novembre 2022).

Des échanges ont eu lieu avec les élus étudiants dans l'optique d'opérer une resynchronisation du début des mandats et d'optimiser la participation aux scrutins. Il pourrait être décidé de prolonger les mandats des élu.e.s étudiant.e.s à la Commission de la recherche et à la Commission de la formation et de la vie universitaire jusqu'au 30 novembre 2022.

Par ailleurs, les élu.e.s étudiant.e.s se sont déclarés favorables à l'organisation d'un scrutin par voie électronique. Ce mode d'élection, qui a été expérimenté en avril 2021, a permis d'augmenter le taux de participation aux élections des conseils de composante et de la commission de la recherche.

M. Oscar BRETONNEAU indique que l'expérimentation sur le vote électronique a effectivement permis une augmentation du taux de participation. Toutefois, il attire l'attention de l'équipe présidentielle sur la nécessité de bien organiser ce scrutin, sans opérer d'allongement de la durée effective du scrutin (2 jours maximum) afin de faciliter la mobilisation des étudiant.e.s.

M. Philippe ROINGEARD estime que le vote électronique constitue une réelle avancée, notamment au regard de l'augmentation de la participation étudiante, donnant ainsi plus de légitimité aux élu.e.s. Cette dynamique a été observée pour l'élection des représentants étudiants aux écoles doctorales.

M. Achille CASSIOT rappelle la nécessité de rendre le vote accessible. En effet, dans le cadre des élections organisées par le Crous Orléans-Tours, seules deux bornes physiques ont été prévues pour les 30 000 étudiant.e.s sur Tours. Or, tous les étudiant.e.s ne disposent pas nécessairement d'un ordinateur ou d'un smartphone.

Mme Christine GEORGELIN interroge les élu.e.s étudiant.e.s sur leur satisfaction quant aux modalités de vote des scrutins d'avril 2021. Par ailleurs, elle rappelle que les procurations ne sont pas possibles dans le cadre d'un scrutin électronique, rendant dès lors nécessaire une augmentation de la durée du scrutin afin de permettre à tou.te.s de voter.

M. Oscar BRETONNEAU indique que, pour les élections Crous, la durée du scrutin est de 3 ou 4 jours, et pour les conseils centraux, 2 jours. La durée retenue par le Crous rend difficile la mobilisation des étudiant.e.s pour encourager leurs pairs à voter.

➤ **Élections partielles à la CFVU et la CR**

M. le Président indique que, suite à des départs d'étudiant.e.s et collègues et à des promotions, des sièges sont vacants à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et la Commission de la recherche (CR) :

- Chez les usagers :
 - o À la CFVU, 2 sièges en secteur 2 (Lettres, sciences humaines et sociales) ;
 - o À la CR, 1 siège vacant en secteur 2 (Lettres, sciences humaines et sociales).
- Chez les personnels :
 - o À la CFVU, collège des Professeurs des universités, 1 siège vacant en secteur 1 (Disciplines juridiques, économiques et de gestion) ;
 - o À la CR, collège des personnels habilités à diriger des recherches, 1 siège vacant en secteur 2 (Lettres, sciences humaines et sociales).

Le dépôt des candidatures doit intervenir avant le 9 novembre 2021 à 12h. Le scrutin à l'urne aura lieu le 25 novembre 2021.

➤ **Visites de composantes**

L'équipe présidentielle organise des visites dans les composantes à partir du 3 décembre 2021, en commençant par l'UFR de Sciences et Techniques. Une date est en cours de recherche pour l'UFR DESS.

Les échanges se feront en quatre temps :

- Visite des personnels de bibliothèques ;
- Rencontres avec les personnels ;
- Rencontre avec les élu.e.s et délégué.e.s étudiant.e.s ;
- Rencontre avec l'équipe de direction de l'UFR.

➤ **Rencontre avec les psychologues de l'Éducation nationale et les professeurs principaux**

En raison de l'épidémie de Covid-19, aucune rencontre n'a été organisée avec les psychologues de l'Éducation nationale et les professeurs principaux de Terminale depuis deux ans. Il a été décidé d'organiser une rencontre réunissant les départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher le jeudi 9 décembre 2021.

Le programme est le suivant :

- Matin : Présentation des L. AS, PASS et BUT ;
- Après-midi : Deux séries d'ateliers en construction.

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1. Propositions de la commission des moyens du 8 octobre 2021

Mme Christine GEORGELIN présente les points étudiés lors de la commission des moyens :

- Fléchage de certaines opérations dans le budget de l'université afin de permettre un meilleur suivi : Afin de permettre un suivi budgétaire individualisé des recettes d'un projet identifié, il est proposé d'opérer un fléchage des opérations liées à l'opération de construction d'un bâtiment de biologie sur le site du Nouvel Hôpital Trousseau à compter du budget initial 2022. Cette opération s'ajoute à quatre autres faisant d'ores et déjà l'objet d'un suivi individualisé (Tanneurs, IUT Site Luthier, Extension / reconstruction de l'EPU, réhabilitation du bâtiment Vialle).
- Délégation de pouvoir au Président de l'université pour approuver les budgets rectificatifs : L'article L. 712-3 du code de l'éducation permet au conseil d'administration de déléguer au Président, dans des conditions qu'il détermine, le pouvoir d'adopter les décisions modificatives de budget. Il est proposé de procéder à une telle délégation afin de permettre l'adoption d'un budget modificatif en cas de situation d'urgence (ex. : impossibilité de payer les salaires des agents en décembre au regard du budget initialement voté). Le budget modificatif fait systématiquement l'objet d'un contrôle budgétaire par le Rectorat. Cette délégation s'inscrit dans le contexte du financement du candidat vaccin nasal Covid-19, qui va nécessiter l'adoption d'un budget rectificatif en fin d'année civile en raison du versement d'une recette s'élevant à 1,5 M € pour financer la première phase de test. Ce projet de délibération a fait l'objet d'un important débat en commission des moyens. Il est proposé de limiter le recours à ce pouvoir aux conditions suivantes :
 - o *Limitation matérielle* : Ne sont concernées que les régularisations ou les opportunités exceptionnelles ne pouvant faire l'objet d'un budget modificatif adopté selon la procédure habituelle (commission des moyens, puis CA).
 - o *Limitation financière* :
 - Un plafond de 3% pour la masse salariale
 - Un plafond de 10 %,

Les deux plafonds s'entendent du montant cumulé des budgets modificatifs effectués selon cette procédure, qui doit demeurer exceptionnelle.

- Admissions en non-valeur : Il est proposé de renoncer à des opérations de recouvrement de sommes. Le montant des admissions en non-valeur est de 3 000 € pour la formation continue et 17 000 € pour les autres postes.

- Tarifs du DU de droit français à Lodz : La commission des moyens a décidé d'avoir deux commissions dédiées aux diplômes universitaires (DU) et interuniversitaires (DIU) pour éviter d'avoir une saisine au fil de l'eau. Cela a également pour objectif de s'assurer de l'équilibre financier des DU-DIU au sein de chaque composante, et non pas uniquement au niveau de chaque diplôme. De cette manière, certains DU-DIU peuvent être déficitaires et d'autres excédentaires, permettant d'atteindre un équilibre global.
Dans le cas du DU de droit français à Lodz, il s'agit d'adopter les tarifs pour la rentrée 2021. Cette délibération est donc tardive et les étudiant.e.s n'ont pas pu s'inscrire. La fiche financière du DU ne respectait pas le cahier des charges de la commission des moyens. Il y a eu donc une approbation de principe pour cette année afin de permettre aux étudiant.e.s de s'inscrire à l'université. En revanche, une demande d'informations a été réalisée auprès des responsables du diplôme, mettant en exergue une incompréhension sur la notion d'équilibre financier. Les membres de la commission des moyens s'interrogent sur la pertinence de maintenir ce diplôme ou de revoir les droits d'inscription.
- Répartition des aides financières à la mobilité sortante des étudiants d'échange : Il s'agit d'une conséquence de la baisse importante des crédits Erasmus. L'objectif est d'utiliser une partie des fonds CVEC, qui sont non-utilisés, pour permettre aux étudiants d'avoir un niveau de bourse satisfaisant, bien qu'en diminution. Cette demande a été présentée à la commission CVEC. Il est proposé d'opérer deux prélèvements sur les fonds CVEC :
 - o Un premier prélèvement de 66 325,50 € pour les mobilités sortantes du premier semestre de l'année universitaire 2021-2022 ;
 - o Un second prélèvement de 45 673,50 € pour les mobilités sortantes du second semestre de l'année universitaire 2021-2022.Ce dispositif a été voté à l'unanimité, moins une abstention et un vote contre, ces deux derniers votes s'expliquant par le fait que les boursiers sont plus favorisés que les étudiants non boursiers.

➤ **Discussions sur la délégation de pouvoir au Président de l'université pour approuver les budgets rectificatifs**

Mme Claude OPHELE s'interroge sur l'autorité qui sera chargée d'apprécier le caractère exceptionnel du recours à ce pouvoir d'adoption du budget rectificatif par le Président. Mme Christine GEORGELIN indique que le contrôleur budgétaire sera le garant du respect de cette condition.

M. Philippe ROINGEARD indique qu'il est toujours possible de faire voter une délibération en urgence par le conseil d'administration, notamment par voie électronique. Il souhaite que, en cas d'utilisation par le Président de ce pouvoir d'approbation d'un budget rectificatif, le conseil d'administration soit informé sans délai, en temps réel. Mme Christine GEORGELIN précise que le code de l'éducation donne le pouvoir au Président de l'université d'adopter un budget rectificatif, moyennant une information *a posteriori* du conseil d'administration. M. le Président propose, en plus des autres conditions proposées par la commission des moyens, de conditionner le recours à ce pouvoir d'adoption de budgets rectificatifs à une information sans délai du conseil d'administration.

M. le Directeur général des services indique que ce dispositif est uniquement utilisé à titre exceptionnel. Il rappelle, à titre d'exemple, qu'un contrôle de la masse salariale est systématiquement effectué par la DDFIP. S'il manque 1 €, la paye est bloquée. Cette délégation permettra ainsi de ne pas bloquer le versement des traitements.

M. Benoît WOLF comprend la problématique, notamment sur les opérations de fin d'exercice. Toutefois, il considère que cette délégation de pouvoir pose la question plus générale de la place et du rôle du conseil d'administration. Le conseil d'administration doit être un véritable organe délibérant. M. le Président indique que, lorsqu'il y a une urgence, le pouvoir décisionnaire du conseil d'administration est en réalité relativement contraint, limité.

➤ Tarifs du DU de droit français à Lodz

M. Benoît WOLF informe le conseil d'administration qu'il votera contre cette délibération relative aux tarifs du DU de droit français à Lodz. Le Conseil régional Centre – Val de Loire et le Conseil départemental d'Indre-et-Loire se sont désengagés financièrement de cette formation. On voit mal la lisibilité de la coopération avec cette université. Cette formation existe depuis de nombreuses années. On pourrait s'interroger sur les raisons qui expliquent l'absence de création d'un double diplôme avec cette université.

Le conseil d'administration approuve les propositions de la commission des moyens du 8 octobre 2021 par la délibération n°2021-91 selon les modalités suivantes :

- Évolution du fléchage des recettes au budget : Approbation à l'unanimité ;
- Délégation de pouvoir au Président de l'université pour approuver les budgets rectificatifs : Approbation à l'unanimité, sous réserve de respect des conditions susmentionnées ;
- Tarifs du DU de droit français à Lodz : 18 votes pour, 1 vote contre, 9 abstentions
- Répartition des aides financières à la mobilité sortante des étudiants d'échange : Approbation à l'unanimité.

4. AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

4.1. Désignation de chargés de mission

M. le Président informe que sont reconduits en qualité de chargé de mission jusqu'au 31 août 2021 les personnes suivantes :

- M. Jérôme CASAS : chargé de mission pour le projet HRS4R ;
- M. Pascal ROBERT : chargé de mission « Coordination de la certification PIX/C2iP » ;
- M. Jamie SMITH : chargé de mission « Coordination des CRL » ;
- M. Pascal VAUDIN : chargé de mission « Santé et bien-être ».

Mme Carine BERBERI est reconduite en qualité de chargée de mission « Relations internationales » jusqu'au 31 décembre 2021.

Le bilan des chargés de mission pour l'année 2020-2021 figure en pièce jointe.

Deux nouvelles missions sont créées pour l'année universitaire 2021-2022 :

- Mme Typhaine LEBEGUE : chargée de mission « Esprit d'entreprendre – Pépite Centre-Val de Loire » ;
- Mme Sylvie CROZIER-PETREQUIN : chargée de mission « Relations avec l'INSPE ».

Enfin, M. le Président indique que deux missions sont arrêtées :

- La mission de Français Langue étrangère et Francophonie, occupée par M. Marc DEBONO, n'était prévue que pour une année universitaire ;
- La mission relative aux Projets numériques au service de la formation, occupée par Mme Christine FAUELLE-AYMAR, est temporairement arrêtée du fait de son récent détachement de l'université de Tours pour le Rectorat de l'Académie Orléans-Tours. Une nouvelle personne devrait être désignée au second semestre.

4.2. Création de la composante « Institut d'Administration des Entreprises »

M. Arnaud RIVIERE, directeur de l'IAE Tours Val de Loire, présente le projet de transformation de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) en composante. Ce projet est co-porté par l'UFR Droit, Économie et Sciences Sociales (DESS) et l'IAE.

Aujourd'hui, l'IAE est un département disciplinaire au sein de l'UFR DESS, qui propose des formations du bac+1 au bac+8. Il est rattaché au réseau national « IAE France » et engagé dans une démarche qualité « Qualicert ».

Depuis l'origine, l'IAE de Tours est positionné sur trois axes majeurs :

- Une forte articulation enseignement – recherche avec le laboratoire VALLOREM, commun aux universités d'Orléans et de Tours ;
- La formation professionnelle, aussi bien en matière d'apprentissage que de formation continue ;
- L'international, avec notamment un parcours de licence impliquant une mobilité d'un an en L3.

Au total, l'IAE comprend plus de 1 200 apprenants en formation initiale, apprentissage (300) et formation continue (environ 50).

L'IAE connaît aujourd'hui trois grands défis :

- **Premier défi : Affirmer le positionnement et l'attractivité de l'université de Tours en matière de formation en sciences de gestion dans un environnement fortement dynamique**, avec la présence de nombreux acteurs privés au niveau local (ESG et groupe Excelia Business School) et régional (ISC à Orléans, ISTECH à Châteauroux et Blois).
- **Deuxième défi : Garantir l'appartenance de l'UT au réseau IAE France**, source d'attractivité et gage de qualité auprès des différentes parties prenantes et des recruteurs. Le Label IAE est un gage de qualité incontestable pour les formations de gestion. Sur les 36 IAE de France, 32 ont un statut d'école interne fondé sur l'article L. 713-9 du code de l'éducation. Il y a donc aujourd'hui un risque pour l'IAE Tours Val de Loire de sortir du réseau IAE France. Or cette appartenance est importante pour garantir l'attractivité et la qualité.
- **Troisième défi : Répondre aux exigences des partenaires internationaux en matière de certification** (type AACSB) en vue de favoriser la demande croissante de mobilité internationale de nos étudiants, qui constitue un critère d'attractivité des formations en gestion.

Face à ces défis, l'ambition est de renforcer l'attractivité de l'offre publique de formation en sciences de gestion de l'université de Tours auprès des différentes parties prenantes. L'objectif est donc de faire évoluer l'IAE d'ici septembre 2022 vers une école interne à l'université (article L. 713-9 du code de l'éducation). Ce projet est au cœur des principes du service public :

- Égalité d'accès des étudiants à une offre publique de formation de qualité en sciences de gestion proposée à l'université, avec des droits d'inscription bien moindre que ceux pratiqués par les écoles privées ;
- Garantir une meilleure adaptabilité de l'offre de formation de l'IAE aux évolutions des besoins des organisations et de l'ensemble des parties prenantes, garantissant la qualité des formations et une meilleure employabilité de nos diplômés.

Cette évolution de l'IAE en école interne permettrait de :

- S'inscrire en cohérence avec le statut des 32 autres IAE du réseau IAE France ;
- Renforcer la visibilité, l'attractivité et le rayonnement de l'université de Tours auprès des étudiants, alternants, stagiaires de formation continue et des acteurs socio-économiques du territoire ;
- Mieux assumer un certain nombre de missions stratégiques ;
- Développer des partenariats à l'étranger ;
- Assurer une cohérence au sein de l'université de Tours entre Polytech et l'IAE.

D'un point de vue opérationnel, l'objectif est d'opérer cette évolution sans engendrer trop de changements. Ainsi, cela ne s'accompagnera pas d'un changement de locaux. Par ailleurs, il est prévu une mutualisation des services supports entre l'UFR DESS et l'IAE, sous l'autorité hiérarchique du responsable administratif de l'UFR. Une convention pluriannuelle de gestion entre l'UFR DESS et l'IAE sera mise en œuvre avec un retour d'expérience à 6 mois, 1 an et 2 ans. Enfin, les statuts de l'UFR DESS seront modifiés et l'IAE devra élaborer ses propres statuts.

Ce projet a été co-défini par les équipes enseignantes et administratives de l'IAE, en lien avec l'UFR DESS, depuis janvier 2020. Un passage en Cneser est prévu en décembre 2021, suivi d'un arrêté du ministre au premier trimestre 2022.

M. le Président indique que l'UFR DESS a approuvé à l'unanimité ce projet. Par ailleurs, les nouveaux statuts de l'UFR DESS et ceux de l'IAE seront présentés prochainement au Conseil d'administration.

M. Philippe ROINGEARD s'interroge sur le suivi des diplômés de l'IAE. M. Arnaud RIVIERE indique que l'IAE bénéficie des dispositifs de suivi de l'université. Par ailleurs, l'IAE bénéficie du suivi des Alumni par le CFA des Universités. Enfin, une relation directe informelle est maintenue entre les diplômés et l'IAE.

M. Arnaud RIVIERE insiste sur le souhait de maintenir les dispositifs existants et les capacités d'accueil. Toutefois, le maintien du positionnement et de l'attractivité de l'IAE est aujourd'hui conditionné à une évolution structurelle.

Mme Anne TAILLANDIER-SCHMITT demande au directeur de l'IAE si les autres IAE qui ne sont pas structurés en école interne sont dans la même démarche que l'université de Tours. M. Arnaud RIVIERE indique que les 4 autres IAE ont également cette volonté d'évoluer en école interne.

Sur le plan des ressources humaines, M. Arnaud RIVIERE précise que les personnels administratifs seront toujours rattachés au responsable administratif de l'IAE. Toutefois, ce dernier ne sera plus sous la responsabilité hiérarchique du responsable administratif de l'UFR DESS, mais sous celui du DGS (comme pour toutes les composantes). En revanche, les services supports seront toujours rattachés à l'autorité hiérarchique du responsable administratif de l'UFR DESS.

M. Bertrand BILLAULT demande quelles seront les conséquences sur le dialogue de gestion. M. le Président précise que le dialogue de gestion se fera désormais directement avec l'IAE, et non plus par l'intermédiaire de l'UFR DESS.

M. Jérôme BARRÈRE précise qu'il ne s'agit pas de créer une UFR mais une école interne sur le fondement de l'article L.713-9 du code de l'éducation.

Le conseil d'administration approuve la création de la composante « Institut d'administration des entreprises » par la délibération n°2021-92 (28 votes pour, 2 abstentions).

4.3. Désignation d'un.e représentant.e étudiant.e à la commission FSDIE

Un siège est actuellement vacant au sein de la commission Aide aux projets du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE). Deux élu.e.s étudiant.e.s se sont portés candidats : M. Pierre-Antoine TORQUET et Mme Mélissa FOURCAULT.

Résultats du vote à bulletin secret :

Nombre de membres constituant le conseil : 36

Quorum : 18

Nombre de membres participant à la délibération : 30

Votes blancs : 8 voix

Votes exprimés : 22 voix

M. Pierre-Antoine TORQUET : 2 voix

Mme Mélissa FOURCAULT : 20 voix

Mme Mélissa FOURCAULT est élue à la commission Aide aux projets du FSDIE par la délibération n°2021-93.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. Utilisation des emplois d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2022 et demandes de création

➤ **Sur l'utilisation des emplois d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2022 :**

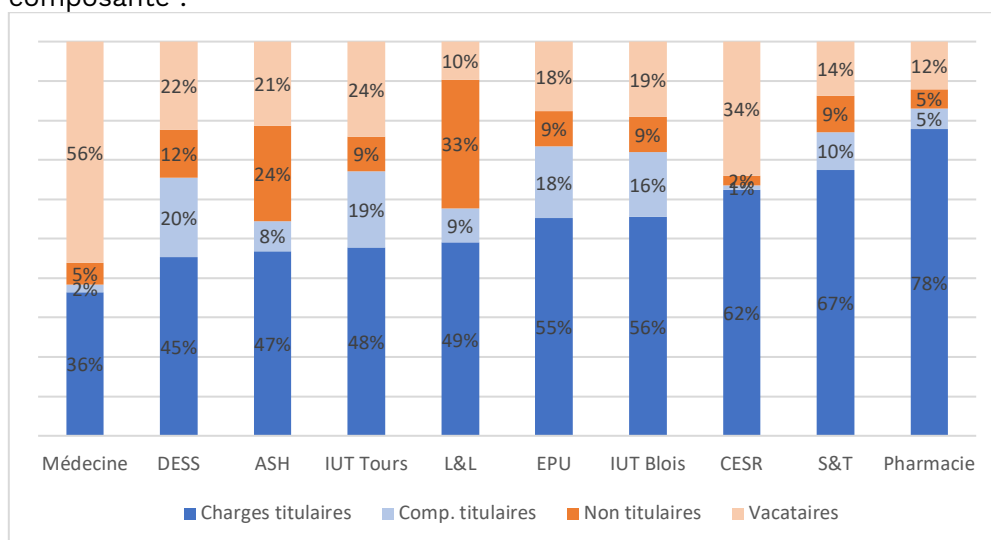
M. le Président rappelle que l'université a obtenu des crédits supplémentaires en termes de masse salariale, crédits qu'il est proposé d'utiliser pour moitié pour la création d'emplois d'enseignants-chercheurs, et l'autre pour la création d'emplois de personnels BIATSS. Un travail a été réalisé par Mme Christine GEORGELIN et la Direction des ressources humaines pour estimer les coûts des campagnes d'emploi, notamment sur les supports vacants. Cette estimation s'avère plus complexe pour les emplois BIATSS en raison de l'absence de campagnes de recrutement synchronisées, d'où le report de la campagne des emplois BIATSS.

On observe un certain équilibre dans la campagne d'emploi des enseignants-chercheurs. 62 postes sont concernés pour la rentrée 2022, selon la répartition suivante :

	PR	MCF	ATER	CE	EAST	TOTAL	Taux de (re)publication
Droit, Eco, Sc Sociales	2	0	3	2	0	7	29%
Lettres et langues	3	2	5	1	0	11	45%
Arts et Sc Hum	4	3	10	0	0	17	41%
EPU	0	1	3	0	0	4	25%
Sciences&Tech	2	2	5	0	0	9	44%
Pharmacie	0	1	1	1	0	3	33%
IUT BLOIS	1	2	1	0	0	4	75%
IUT TOURS	0	3	3	0	1	7	43%
TOTAL	12	14	31	4	1	62	42%

Mme Christine GEORGELIN indique que c'est la première fois qu'on opère un chiffrage *a priori* de la campagne d'emploi afin d'en faire un outil d'aide à la décision. L'objectif de la présente campagne d'emplois est de prévoir une campagne hors création de postes en équilibre pour 2023 afin de bénéficier de 450k€ pour des créations de postes.

M. le Président présente ensuite la campagne d'utilisation des emplois d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2022 et les demandes de création. Il indique en particulier la distribution des heures effectuées par les titulaires, contractuels et vacataires dans chaque composante :



M. Benoît WOLF estime que, pour avoir une meilleure compréhension des difficultés, il convient d'avoir un état des charges d'enseignement et des heures complémentaires qui en découle, en faisant une distinction entre les besoins en licence et ceux en master. Les heures complémentaires peuvent être un élément de compréhension des tensions qui peuvent exister au sein des départements. M. Benoît WOLF constate par ailleurs des incohérences entre certaines utilisations d'emplois d'enseignants-chercheurs vacants et les demandes de création des composantes.

Concernant l'emploi référencé MCF 0200 localisé à l'EPU, son rattachement à un laboratoire de recherche (GREMAN ou iBrain) donne lieu à un long débat. Finalement, M. le Président propose de le republier cette année avec un rattachement à l'unité de recherche GREMAN. En revanche, lorsque l'emploi référencé PR 0085 sera vacant, il sera publié en support de maître de conférences avec un rattachement à l'unité de recherches iBrain, en 61^e ou 63^e section afin d'avoir un profil cohérent entre enseignement et recherche.

➤ **Sur les demandes de création d'emplois :**

M. le Président présente les demandes de création d'emploi faites par les composantes. Au vu des tensions existantes en termes d'encadrement, il propose de classer deux emplois en priorité n°1 selon la répartition suivante :

- Un emploi de maître de conférences en 19^e section au sein de l'UFR Arts et Sciences Humaines ;
- Un emploi de maître de conférences en 1^{ère} section au sein de l'UFR Droit, Économie et Sciences Sociales.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'utilisation des emplois d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2022 et les demandes de création par la délibération n°2021-94.

6. ETUDES ET VIE DE L'ETUDIANT

6.1. Création et modification de maquettes PASS L.AS

M. le Président précise qu'il n'y a pas eu d'avis de la Commission de la formation de la vie universitaire, cette dernière ne se réunissant que le 21 octobre 2021.

M. Florent MALRIEU indique que la présente délibération porte sur les 5 licence accès santé (L. AS). Les modifications opérées s'expliquent par la nécessité de prendre en compte les différences de publics au sein des L. AS 2 et 3 :

- les étudiants inscrits en PASS et en L. AS 1 au cours de l'année 2020-2021, qui ont déjà suivi un module de santé et qui sont admis en L. AS 2 ou L. AS 3 ;
- les étudiants inscrits pour la première fois en option santé en L. AS 2 ou L. AS 3. Très peu d'étudiants se trouvent dans cette situation.

La délibération porte également sur la création de la L. AS Mathématiques ainsi que les L. AS 2 d'économie et de psychologie.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité, sous réserve de l'avis favorable de la CFVU, la création et la modification des maquettes PASS LAS par la délibération n°2021-95.

6.2. Appel à candidatures pour la commission appel à projets CVEC

À titre préliminaire, Mme Marion AMALRIC informe les administrateurs que les distributeurs de serviettes périodiques sont inaugurés aujourd'hui.

Mme Marion AMALRIC indique que la commission CVEC souhaite désigner parmi les élus des conseils centraux :

- un.e représentant.e des personnels de l'université (enseignant-chercheur, enseignant, chercheur, BIATSS) ;
- un.e représentant.e des personnels BIATSS.

L'objectif de cet appel à candidatures est de permettre aux sites universitaires les moins représentés de siéger dans la commission CVEC (ex. : IUT de Tours Nord, Tonnellé et Blois). Les candidatures doivent être envoyées avant le 25 octobre 2021.

M. Benoît WOLF trouve curieux que la commission CVEC désigne les élus des conseils centraux, et que cela ne soit pas les élus eux-mêmes qui désignent les représentants chargés de siéger dans cette instance. Il serait plus pertinent de faire un appel à candidatures au sein de toute l'université. Mme Marion AMALRIC indique que le mode de fonctionnement susmentionné a été retenu par la commission CVEC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 18 octobre 2021
Le Président,
Arnaud Giacometti

JEROME CASAS – Chargé de mission pour le Projet HRS4R

Jérôme Casas a fait ses études à l'école polytechnique de Zürich, l'Imperial College London et un post-doc à Strathclyde University, Glasgow. Il fut recruté depuis l'université de Californie Santa Barbara, où il était chercheur avancé, sur un poste de professeur à l'IRBI. Il a occupé de nombreuses fonctions au niveau international, national et local. Parmi ces dernières, mentionons le responsable de DEA puis de M2, responsable de filière au sein d'une ED, directeur d'unité CNRS, membre du CA, chargé de mission ISITE et HRS4R leader. Il est professeur honoraire de Heriot-Watt University à Edinbourg et a reçu en 2020 le prix Gay-Lussac Humboldt pour l'ensemble de sa carrière.

BILAN DES ACTIONS 2020 – 2021

La Stratégie des Ressources Humaines pour les Chercheurs (HRS4R) de la Commission européenne vise à garantir l'attractivité des carrières de recherche et à améliorer les conditions de recrutement et de travail des chercheurs à travers toute l'Europe.

Elle prévoit le respect, sur une base volontaire, des principes énoncés dans la [Charte européenne du chercheur et du Code de conduite pour le recrutement des chercheurs](#). Cette démarche induit une amélioration des pratiques des établissements œuvrant dans le domaine de la recherche en matière de recrutement et de cadre d'exercice des chercheurs.

Jérôme CASAS porteur de la démarche HRS4R

L'Université de Tours a engagé sa réflexion sur la **labellisation « HR Excellence in Research »** depuis mars 2019.

Après consultation des diverses instances de l'établissement et un vote du Conseil d'Administration (CA) le 8 juillet 2019, l'Université de Tours affirme son adhésion au projet de labellisation HRS4R, en signant la charte et le code de conduite. [La lettre d'intention officielle](#) a été transmise à la Commission européenne le 1er octobre 2019, marquant ainsi son engagement dans la procédure de labellisation "stratégie des ressources humaines pour les chercheurs" (HRS4R).

Formation du Comité de Pilotage stratégique (CPS) :

- [Composition du CPS](#)
- Réunion de lancement de l'action HRS4R le 12 juin 2019

Lancement des Groupes de Travail (GT) autour des 40 items, présentés dans les principes de la Charte et du Code de conduite, répartis en 4 groupes :

- Aspects professionnels et éthique (GT1) : Réunions du [11/09/2019](#), [13/11/2019](#) et [17/12/2019](#)
- Recrutement (GT2) : Réunions du [11/09/2019](#) et [21/10/2019](#)
- Conditions de travail et sécurité sociale (GT3) : Réunions du [8/10/2019](#) et [19/11/2019](#)
- Formation et développement (GT4) : Réunions du [4/09/2019](#), [2/10/2019](#) et [12/11/2019](#)

PERSPECTIVES 2021-2022

Maintenant que le label HRS4R a été obtenu, il faut déployer le plan d'action pour conserver ce label.

L'objectif est surtout d'améliorer certains de nos processus RH pour une meilleure efficacité de nos services et de nos actions

Jérôme Casas a commencé à organiser cette nouvelle phase pour que celle-ci se déroule au mieux.

Son action est indispensable à la poursuite de ce projet important pour l'université et indispensable à l'obtention de fonds européens.

CHARGE DE MISSION PIX – COMPTE-RENDU DE L'ANNEE 2020-2021

- Référent PIX
 - Participation aux séminaires et réunions (en distanciel cette année) en mars et juin 2021
 - Participation à la communauté nationale des référents PIX et des enseignants du sup
 - Suivi des conventions entre le GIP PIX et l'Université de Tours :
 - PIX Certif qui gère le conventionnement de l'université de Tours comme centre de certification
 - Pix Orga qui gère la possibilité d'utiliser la plateforme orga.pix.fr pour des positionnements ou des évaluations
 - Diffusion des modifications de procédures de certification auprès des enseignants de l'université
 - Organisation de 3 sessions de certification PIX ouvertes aux étudiant.e.s de L2 et L3 qui n'ont pu être certifié.e.s en raison du 1^{er} et 2^{ème} confinement. Il reste à gérer des sessions ouvertes à des personnes extérieures à l'université de Tours.
- Animation de l'équipe enseignante
 - Animation des enseignant.e.s, pour cette année particulière plutôt par mail ou en visio
 - Recherche de personnel enseignant pour certains UFR
 - Accompagnement des nouveaux.elles enseignant.e.s

FORMATION ET EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

- 1981 Maitrise de sciences et techniques « Production animale » - Tours
- 1982 Diplôme d'analyste programmeur – Tours
- 1982 Certificat supérieur d'alimentation animale domestique – INA Paris
- 1982-1987 Analyste programmeur – TAT
- 1988-2009 Chef de projet puis responsable de département informatique – Telintrans
- 2009... Gérant d'une agence de voyages Teci France
- 2009... Régie spectacle pour le Polau, la ville de Tours...
- 2012... Chargé de production/diffusion pour la cie de théâtre Le Muscle

Missions :

1) Coordination du PIX à l'Université de Tours

- Coordination des formations : état des lieux de la formation PIX dispensée dans toutes les composantes (volume, niveau des étudiants (L1 à L3), contenus ...) pour mutualisation de certaines ressources pédagogiques
- Mise en route d'un groupe de travail chargé de faire des propositions et de contribuer à la mise en FOAD de certains enseignements du PIX (avec l'aide du CAPE) pour diminuer les heures devant des enseignants (car il est difficile de trouver des intervenants...)
- Organisation des campagnes de certification à l'Université de Tours et du suivi des cohortes
- Recensement des besoins dans d'autres certifications liées au numérique (comme la certification TOSA : IUT ? IAE ?) et les couts associés à ces certifications. Recherche de financements pour cette certification via des partenariats avec le privé ? (cf exemple de l'Université du Mans)

2) Référent pour l'Université de Tours au sein de la communauté PIX

- Participation aux réunions et séminaires nationaux PIX
- Participation aux groupes de travail sur l'évolutions de cet outil :
 - lien avec les C2i métiers
 - intégration de PIX aux SI, notamment pour faciliter la récupération des résultats des positionnements et certifications des étudiants
 - autre ?...

Pour 2021-2022 il est proposé que Pascal Robert soit reconduit dans ses fonctions. Il faudra **trouver un remplaçant** qui accepte cette charge de mission courant 2022, suite au départ en retraite de Pascal Robert.

COMPTE-RENDU D'ACTIVITE
du chargé de mission *FLE-Francophonie* auprès de la vice-présidence de Relations
Internationales de l'Université de Tours.
Janvier 2021 – septembre 2021

Marc Debono
Maitre de conférences à l'Université de Tours

Préalable

Cette charge de mission, ainsi que sa continuation sous une forme allégée, vise à penser un pôle FLE intégré au sein de l'université de Tours, basé sur une coopération effective entre les divers acteurs locaux du FLE, en particulier le CUEFEE et l'Institut de Touraine. Ce travail de reconstruction et de redynamisation, sous la direction de la vice-présidence de Relations Internationales de l'Université de Tours, s'appuie sur l'expérience de plusieurs années de collaboration entre les équipes de rattachement du chargé de mission (département Sodilang et EA Dynadiv) et les institutions concernées (CUEFFE et Institut de Touraine).

La charge de mission a débuté en janvier 2021 et s'est achevée en septembre 2021, avec une décharge de 24h accordée pour cette demi-année (48h annuelle pour les chargé.e.s de mission auprès de la présidence).

Les dossiers urgents ayant été traités (labellisation, recrutement d'un directeur et question des locaux du CUEFEE), il a été décidé d'un allègement important de la mission (48h annuelles > 15h annuelles) pour l'année 2021-2022, qui sera donc celle d'un « référent FLE » auprès de la VP RI.

1. Bilan des travaux pour l'année 2021

1.1. Le CUEFEE

1.1.1. Labellisation (travail préparatoire et audit)

Le CUEFEE a reçu la visite de deux auditeurs de FEI (l'ex-CIEP) les 13, 14 et 21 avril 2021, dans le cadre de la procédure d'attribution du label labellisation Qualité Français Langue Étrangère (procédure de renouvellement du label en l'occurrence, puisque le Centre était déjà labélisé et est régulièrement audité depuis sa création). Ce label permet de promouvoir les centres de FLE de qualité (universitaires, mais pas seulement : plusieurs centres privés à Tours l'ont).

Le travail de préparation a été important, et a été coordonné par N. Leclerc, avec l'aide de Colombine Madelaine, Graziella Beynet et moi-même en tant que chargé de mission. Ma relecture de toute la partie pédagogique du dossier notamment, a permis d'y apporter des améliorations sensibles.

La procédure proprement dite a duré 3 jours, 2 jours à distance, concernant l'organisation et la pédagogie + une journée sur place consacrée à la question des locaux : j'ai été entendu par les auditeurs dans ce cadre. Le CUEFEE a obtenu la note maximale dans les cinq catégories de critères : les formations et l'enseignement, les enseignants, l'accueil, l'accompagnement, les locaux, la sécurité, les équipements, et la gestion. Les 2 auditeurs ont salué le travail accompli et la qualité du dossier présenté.

C'est une très bonne nouvelle, que l'on doit à la qualité et la motivation de l'équipe du CUEFEE, qui va notamment permettre une promotion de l'offre du CUEFEE dans le réseau du FLE à l'étranger ; et peut-être surtout : les demandes pour l'apprentissage du FLE dans un centre labellisé sont éligibles à la délivrance d'un visa long séjour pour les études, ce qui permet à des étudiants étrangers de venir spécialement pour suivre les formations du CUEFEE en vue de leur insertion universitaire.

1.1.2. Recrutement du directeur

Le 18 mai 2021, j'ai présidé la commission ad-hoc (composée d'une enseignante du CUEFEE, de la présidente de l'Institut de Touraine, de Colombine Madelaine et de moi-même) : cette commission a procédé aux auditions pour le recrutement du nouveau directeur du CUEFEE sur un poste de titulaire PRCE/PRAG de Lettres/FLE, nouveau directeur qui remplace à ce poste N. Leclerc. Sur les 13 candidatures reçues (ce qui est assez considérable pour ce type de poste et montre l'attractivité du CUEFEE, sans compter que nous avons reçu également de nombreuses candidatures de non-titulaires, en marge de la procédure donc), nous avons auditionné 3 personnes. Les 3 dossiers étaient très solides, et le travail préparatoire et le choix ont été difficiles.

Antérieurement à cette audition, en tant que chargé de mission, j'ai œuvré à la rédaction de la fiche de poste, sa promotion dans le réseau, effectué des prises de contacts pour susciter des candidatures, puis sélectionné les dossiers auditionnables.

Lors de toute cette procédure de recrutement, capitale pour l'avenir du Centre, j'ai pu faire bénéficier la commission ad-hoc de ma connaissance du domaine du FLE pour dégager le meilleur candidat au regard des besoins spécifiques du CUEFEE, ainsi que de mes contacts dans le réseau.

C'est finalement la candidature de C. Gaujac qui a été retenue. Je suis désormais en contact régulier avec C. Gaujac, qui a pris ses fonctions en septembre.

1.1.3. Locaux

Concernant les locaux, j'ai participé à la réflexion sur ce qui était le plus souhaitable pour le CUEFEE au regard de ses contraintes propres, des problèmes rencontrés et de l'intérêt de ses étudiants. Après l'exploration de plusieurs pistes et consultation des différents acteurs, il a été décidé que le CUEFEE restera aux Tanneurs, avec un aménagement nécessitant quelques travaux.

1.2. La collaboration avec l'IEFT

La collaboration avec l'Institut d'Études Française de Touraine (IEFT), qui existait depuis le début des années 2000, a été remise en cause par l'équipe présidentielle précédente qui a en particulier mis fin à une correspondance pédagogique entre l'UT et l'IEFT, correspondance qui a longtemps été assurée par des EC du département Sodilang. En effet, la convention signée en 2000 et régulièrement renouvelée depuis, prévoyait en particulier qu'un EC en didactique du FLE (V. Castellotti, puis E. Huver et moi-même) serait nommé comme correspondant pédagogique de l'université auprès de l'Institut, avec reversement par l'IEFT de 96HTD en échange de son travail, centré sur l'ensemble des relations entre les deux

institutions sur les plans de la pédagogie, de la recherche, et du fonctionnement institutionnel (participation au CA).

La correspondance pédagogique ayant été supprimée en 2016, un des enjeux de cette charge de mission a été de rétablir des liens entre l'UT et l'IEFT.

1.2.1. Rappel de l'existence et du contenu de la convention liant l'IEFT à l'UT

Lors d'une réunion de travail, avec la Présidente et le Directeur de l'Institut, et la VP RI, ayant pour objet un état des lieux de la collaboration entre les deux institutions, les termes exacts de la convention liant l'Université de Tours et l'IEFT ont été rappelés, notamment les articles distinguant clairement les publics du CUEFEE et de l'IEFT (pour éviter une mise en concurrence inutile) et celui prévoyant des actions communes, notamment de communication/promotion. Le constat étant celui d'une connaissance toute relative des termes de cette convention par le partenaire, ainsi que de collaborations inexistantes, il a été décidé d'attendre la venue du nouveau directeur pour la ré-activer, voire l'amender.

Il est à noter que l'IEFT a besoin de cette convention : cela lui donne le droit de mentionner qu'il est sous la tutelle de l'université de Tours, ce qui est un gage de sérieux et de qualité dans sa communication externe : c'est un élément distinguant important par rapport aux autres centres de FLE, de Tours et de France, et les centres historiquement importants dans le paysage français du FLE (CLA de Besançon, CAVILAM de Vichy, CUEF de Grenoble, etc.) sont tous adossés à des universités.

La convention est ainsi mentionnée sur la page d'accueil du site de l'IEFT :



Nos partenaires

L'Institut de Touraine est une école labellisée Qualité FLE, membre de Campus France, du Groupement FLE et de la Fédération Internationale des Professeurs de Français (FIPF).

L'établissement est conventionné par l'Université de Tours. Son conseil d'administration regroupe : la ville de Tours, la métropole Tours Val de Loire, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine, le Conseil Départemental d'Indre et Loire, le Conseil Régional et l'Université de Tours.

Ce conventionnement est particulièrement crucial pour ce qui est de marchés conclus avec des universités étrangères (américaines, japonaises, coréennes, etc.), clients historiquement importants de l'Institut.

Par ailleurs, les diplômes de DELF et DALF (diplômes élémentaire/approfondi de langue française) dispensés par l'Institut doivent être présidés par un universitaire.

Obtenir que la convention soit effectivement appliquée est donc clairement dans l'intérêt des deux parties.

1.2.2. Présidence du jury de DELF/DALF à l'IEFT

Dans le cadre de ma mission, et dans le cadre de la coopération UT/IEFT, j'ai répondu favorablement à la demande du directeur de l'IEFT d'assurer cette présidence de jury des diplômes DELF/DALF.

2. Perspectives

Dans le cadre de la poursuite de cette charge de mission, sous la forme nouvelle de « référent FLE », plusieurs perspectives sont envisageables.

2.1. CUEFEE

2.1.1. Labellisation : suites

Il s'agira de préparer la prochaine labellisation en œuvrant à la modification de certains fonctionnements du Centre, en collaboration avec la direction et l'équipe pédagogique du CUEFEE. En effet, le suivi du processus d'évaluation du CUEFEE dans le cadre de sa labellisation a laissé entrevoir certains points qui pourraient grandement être améliorés. Même si ceux-ci n'ont pas forcément été relevés par les évaluateurs, ils méritent d'être repensés en vue d'une prochaine évaluation : c'est un travail sur le long terme qu'il faut engager dès à présent.

2.1.2. Filières de recrutement et partenariats privilégiés

Il s'agira d'aider, en collaboration avec le directeur du CUEFEE à la recreation des filières de recrutement et à la réactivation des partenariats en collaboration avec la direction pédagogique du CUEFEE (notamment avec la Chine : reprendre et poursuivre le travail d'Alain Koenig en ce sens).

2.1.3. Relations avec l'IEFT

Travailler, avec le directeur, à une communication conjointe effective entre les deux institutions.

2.2. IEFT

En tant que référent FLE, je participerai à la poursuite du dialogue avec l'IEFT dans le cadre du conventionnement. Parmi les objectifs fixés à ce dialogue :

2.2.1. Conseil pédagogique


Il serait souhaitable d'obtenir le rétablissement d'un conseil pédagogique mensuel à l'IEFT, associant les enseignants à la réflexion pédagogique de l'établissement, et éventuellement le référent FLE en tant que représentant de l'UT.

2.2.2. Convention UT/IEFT, gouvernance de l'IEFT

Il serait souhaitable d'obtenir le respect des termes de la convention : distinction des publics, et communication commune.

À ce titre, je serai amené à éventuellement représenter l'UT dans les instances officielles de gouvernance de l'IEFT (comme cela se faisait, par exemple, à l'époque de la correspondance pédagogique).

Fait à Tours, le 15 septembre 2021



Marc Debono



Chargé de mission CRL

Bilan synthétique d'activités :
année universitaire 2020-21 (janvier-août)

Feuille de route :
année universitaire 2021-22

Chargé de mission : M. Jamie SMITH
Rédigé par : M. Jamie SMITH, 09 septembre 2021

Table des matières

I : Bilan d'activités : janvier-août 2021	2
I.1 Synthèse rapide des actions menées	2
I.2- Adaptation des locaux à la crise sanitaire.....	3
I.3- Certification obligatoire en langue anglaise : suivi du dossier	4
I.4. Commission de politique en langues : reprise et continuité.....	5
I.5. Certification CLES : point interne	5
I.6. Lien RI et langues, mission CUEFFE.....	6
I.7. Lien SCD, ressources numériques	6
II. Feuille de route : la mission CRL-CPL en 2021-22.....	8

I : Bilan d'activités : janvier-août 2021

M. Jamie SMITH a été renommé Chargé de mission CRL-CPL en janvier 2021 suite au changement de l'équipe présidentielle en novembre 2020.

Ci-après vous pourrez lire la synthèse rapide des actions menées en tant que chargé de mission CRL pendant cette deuxième période de l'année universitaire 2020-21.

Nous détaillons dans un deuxième temps certaines actions clés menées depuis janvier 2021. Enfin, nous proposons une feuille de route pour les actions envisageables pour la suite de la mission pendant l'année universitaire 2021-22.

I.1 Synthèse rapide des actions menées

Domaine d'action	Détails	Etat / Période
CLES	Suivi de la mise en place des séances CLES	Séances annulées en 2020-21 en raison de la crise et de la discussion autour de la certification obligatoire en langue anglaise, à suivre
	Lien avec le réseau national, suivi des rencontres à distance	Ponctuel
Communication interne	Mails d'information diffusés aux responsables CRL	Ponctuel
	Mails d'informations générales diffusés aux équipes d'enseignants en langues	Ponctuel / bi-semesteriel
	Point avec le VP-CFVU sur l'état et l'avancée des missions	Ponctuel
	Point avec le SEF sur certaines missions, en lien avec le VP-CFVU	Ponctuel
CPL	Mise en place de la CPL, communication avec membres	Début du semestre
	Organisation et pilotage et présidence des rencontres de la CPL, communication des informations et/ou des CR post-réunion	A chaque CPL
CRL (réseau)	Etat des lieux des CRL, accompagnement des responsables	Au fil de l'eau
	Gestion et médiation des difficultés ponctuelles	Au fil de l'eau

	dans les CRL, communication avec l'équipe présidentielle	
	Suivi de l'avancement du <i>Service Learning/Tandem</i>	En fin de semestre
Certification obligatoire en langue anglaise	Communication avec les acteurs mentionnés ci- dessous	Fréquent
	Création d'un sondage, analyse des résultats et rédaction d'un rapport	juin 2021
	Présentation à la CFVU	juin 2021
Lien RI/CUEFFE	Communication avec les acteurs, actions détaillées ci-dessous	Ponctuel
Lien SCD	Communication avec les acteurs, actions détaillées ci-dessous	Ponctuel
Réseaux externes	Suivi des communiqués des réseaux nationaux CLES et RANACLES	Ponctuel
	Participation aux événements et rencontres en ligne	Mensuel

I.2- Adaptation des locaux à la crise sanitaire

L'enseignement et tous les services universitaires ont été impactés de manière importante en raison de la crise sanitaire. Le CRL faisait – et fait – bien entendu partie des activités universitaires affectées. Pour permettre la mise en place d'un fonctionnement le plus normal possible, les locaux des CRL ont dû adopter un protocole sanitaire strict afin de créer un espace plus sûr pour travailler. La particularité de l'espace des CRL étant le déplacement des utilisateurs d'une zone à l'autre à l'intérieur du centre, il fallait anticiper des mesures uniques pour les CRLs. Ce travail était avant tout anticipé et mis en place par les responsables/directeurs de chaque CRL au sein des composantes. Les contraintes liées aux protocoles sanitaires ont empêché l'ouverture de certains centres au premier semestre 2020-21, mais nous avons pu procéder à une réouverture avec des jauges réduites au cours du deuxième semestre.

Comme dans d'autres espaces de travail, le protocole appliqué¹ comprenait généralement les mesures suivantes :

- Aération fréquente de(s) salle(s) dès lors que l'espace la permet
- Accès en autonomie réduits ou interdits, nombre de groupes programmés réduit
- Equipements informatiques et multimédias mis en rotation et/ou en quarantaine après chaque utilisation
- Demande de l'installation d'un plexiglass pour le(s) bureau(x) d'accueil dans certains centres
- Flacons de gel et lingettes disponibles pour tous, incitation de l'utilisation

¹ Pour un exemple d'un protocole sanitaire adopté par le CRL de l'IUT de Tours, voir Annexe 1

- Masques supplémentaires disponibles pour le personnel

Certains centres signalaient au chargé de mission CRL des difficultés supplémentaires pour la mise en place du protocole sanitaire souhaité dans nos locaux, généralement en raison de la difficulté liée à l'aération des salles. Les responsables continuaient à dialoguer avec la direction de chaque composante pour trouver des solutions adaptées aux besoins particuliers.

I.3- Certification obligatoire en langue anglaise : suivi du dossier

Un temps considérable de la mission entre janvier et juillet 2021 était consacré au suivi du dossier de certification obligatoire en langue anglaise suite à l'annonce de l'arrêté de certification publié le 3 avril 2020. Le suivi de ce dossier impliquait une liaison et une coordination des discussions et des actions avec plusieurs acteurs à plusieurs niveaux lors du semestre :

- avec les enseignants en langues (notamment de la langue anglaise) pour les spécialistes d'autres disciplines de l'Université de Tours (UT)
- avec le VP-CFVU de l'UT
- avec la directrice de SEVU
- avec les personnes référentes pédagogique et administrative du certificat CLES
- avec de nombreux réseaux nationaux
- avec les membres de la CFVU

Le tableau qui suit dresse un bilan des moments clés du suivi de ce dossier.

Date	À l'échelle nationale	À l'UT
3 avril 2020	Publication de l'arrêté	
mai-juin 2020	Réactions par de nombreuses associations et sociétés savantes	Discussions en interne et avec les réseaux inter-institutionnels et syndicaux
5 juin 2020	15 associations et sociétés savantes déposent un recours devant le Conseil d'État	
25 juin 2020		Adoption de la motion RANACLES et communiqué des réactions
5 janvier 2021	Courrier de la DGESIP annonçant le marché de <i>PeopleCert</i>	
février 2021	Réactions de plusieurs CFVU, associations	Courrier du VP-CFVU s'opposant au marché <i>PeopleCert</i>
10 mai 2021	Courrier de la DGESIP annonçant l'abandon du marché <i>PeopleCert</i> et de la gestion de l'organisation des tests par l'établissements de l'ES	
mai-juin 2021		Sondage des enseignants en langues, rapport et motion adoptée

En juin 2021, un sondage important des enseignants en langues sur l'état du dossier de certification obligatoire en anglais a été mené. Une réunion plénière a été proposée à ce même groupe d'enseignants pour présenter les résultats du sondage. Ceci a conduit ainsi à la rédaction d'un rapport synthétique de la situation, présenté aux membres de

la CFVU le 24 juin 2021, en leur demandant aussi d'adopter une pétition proposée par les enseignants en langues, pétition qui demande toujours le retrait de l'arrêté en question.²

Le rapport détaille également le coût financier et humain estimé de la mise en place de l'arrêté pour les quelques 5.000 étudiants à l'UT qui seraient impliqués par l'arrêté.

I.4. Commission de politique en langues : reprise et continuité

La Commission de politique en langues a été relancée lors du mandat de l'équipe présidentielle précédente à la rentrée 2017. La nouvelle équipe présidentielle en 2020-21 souhaitait assurer la continuité de cette instance. Cette Commission a pour objectif de regrouper toutes les composantes universitaires sur le sujet de la politique de l'enseignement des langues pour les spécialistes d'autres disciplines. Le chargé de mission s'occupe de l'organisation pratique de ces réunions, pilote (et/ou préside) les Commissions et se charge de la rédaction des CR et de la diffusion de ceux-ci à tous les membres.

La Commission s'est réunie une fois lors de cette deuxième période de l'année universitaire au mois d'avril. Cette rencontre de la CPL tenue à distance a permis aux membres d'évoquer les points suivants³ :

- présentation de la nouvelle équipe présidentielle, notamment le VP-CFVU
- situation de la crise sanitaire dans les composantes, CRL/enseignement langues
- rappel du rôle de la CPL
- certification en langue anglaise : point d'étape
- CLES : situation 2020-21
- RI : lien avec les langues
- SCD : ressources numériques

I.5. Certification CLES : point interne

L'Université de Tours a obtenu une nouvelle accréditation pour la certification CLES en langue anglaise B1 et B2 en 2019, permettant de (re)former un nombre d'évaluateurs en janvier 2019 par le référent pédagogique CLES interne et avec l'aide de l'assistance administrative CLES interne à l'université. En janvier 2020, la session annuelle du CLES a dû être annulée en raison du blocage du site des Tanneurs. Le début de la crise sanitaire en mai 2020 a rendu l'organisation pratique de cette session reportée compliquée, et les discussions autour de la position du CLES à la fois en interne et au niveau national par rapport à la certification obligatoire en langue anglaise sont toujours en cours. Au moment de la rédaction de ce rapport, l'éligibilité de ce certificat dans le cadre de cet arrêté n'est toujours pas certaine.

Il est à noter que l'équipe présidentielle actuelle et la CPL continuent à soutenir le CLES et souhaitent maintenir la mise en place de sessions, voire élargir vers le CLES C1 en

² Jamie SMITH, Obligation d'une certification en langue anglaise : Bilan chiffré et avis croisés, UT 2021

³ Les diaporamas de la réunion et un enregistrement de celle-ci peuvent être consultés sur demande

anglais et soutenir le (re)développement du certificat dans d'autres langues. Le chargé de mission CRL joue un rôle de coordination entre les acteurs (formateur/président de sessions CLES, appui administrative SEVU, et équipe d'évaluateurs) pour la mise en place des sessions.

I.6. Lien RI et langues, mission CUEFFE

Un lien tacite a toujours existé entre le travail dans le domaine des RI de l'université et du CRL / de la mission CPL. Ce lien a été renforcé depuis quelques années grâce à la présence de la chargée de mission RI aux instances de la CPL. Le chargé de mission CRL maintient le dialogue avec les acteurs des RI sur un nombre de sujets liés à la mobilité sortante et entrante, à souligner notamment récemment sont les points suivants :

- présentation des activités des CRL aux nouveaux étudiants en mobilité entrante, rédaction et diffusion d'une brochure d'informations CRL à ces étudiants par le bureau de mobilité entrante de l'université
- communication des activités des CRL auprès des étudiants en mobilité sortante avant la période d'échange
- soutien et aide à l'élaboration d'une proposition de cours et d'aide en langue anglaise ayant pour cible le personnel de l'université, mise en place des premiers cours soutenus par une enveloppe budgétaire RI au semestre d'automne de l'année universitaire 2021-22

Il était aussi important de renforcer le lien avec la mission CUEFFE de l'université, notamment depuis la nomination d'un nouveau chargé de mission pour la francophonie et la CUEFFE, avec une première rencontre qui a eu lieu au mois d'avril 2021 en anticipation de la nomination du futur directeur à ce stade. Il était souhaité qu'on renforce la coopération CRL/CPL-CUEFFE en accueillant formellement un membre CUEFFE à la CPL.

I.7. Lien SCD, ressources numériques

Les CRL continuent à travailler de manière collaborative avec les bibliothèques respectives sur chaque composante. Le chargé de mission CRL a pourtant travaillé davantage avec les services numériques du SCD en faisant un point sur les ressources actuellement consultées et utilisées et en poursuivant des études de nouvelles ressources à tester et/ou à acquérir. En résumé :

- **Vocable**, ressource magazine numérique multilingue : consultations à la hausse en 2020 et abonnement continué
- **MyCow**, ressource d'apprentissage en ligne en langue anglaise : utilisation à la hausse en 2020, nombre d'abonnements augmenté
- **Médiathèque numérique** : nouvelle acquisition numérique des SCD soutenue très favorablement par le réseau des CRL
- **Arte Campus** : outil numérique en cours d'étude, soutenu favorablement par le réseau des CRL
- **Global Exam** : outil d'apprentissage en langues numérique en cours d'étude

- **Alitissia** : outil d'apprentissage en langues numérique, étude à proposer
- **One Stop English** : ressource magazine numérique en langue anglaise, étude à proposer

Des discussions sont aussi en cours pour voir quelles mutualisations entre CRLs sont possibles au niveau de certaines revues numériques.

II. Feuille de route : la mission CRL-CPL en 2021-22

Il est évident que l'évolution de la situation nationale concernant **l'obligation de certification en langue anglaise** impactera des décisions locales sur la mise en place en 2021-22 des dispositifs de cet arrêté, et un temps considérable sera encore consacré à ce dossier. À cette fin, une rencontre est déjà planifiée lundi 13 septembre 2021 pour discuter de l'élaboration d'un cahier de charges afin, éventuellement, de répondre aux besoins de l'arrêté avec un marché externe. Les contraintes à la fois financières et humaines soulignées clairement lors des derniers mois de l'année universitaires 2020-21 seront toujours présentes, et le chargé de mission ne pourra pas porter seul la mise en place des dispositifs relatifs à cet arrêté. Des discussions continues et urgentes poursuivront lors du semestre à venir.

La crise sanitaire a impacté le déroulement des activités « normales » dans l'université. Même si on s'attend à voir **une réouverture des CRL** comme avant le début de la crise, le maintien de certains protocoles sanitaires reste nécessaire. Il est à noter que le dossier de l'obligation de certification en langue anglaise a pris une place considérable ces derniers mois, et il serait utile de faire un tour des CRL pour développer un nouveau bilan étape de la situation sur chaque site. Comment maintenir les activités en présentiel dans nos centres en continuant à soutenir de nombreuses innovations pédagogiques qui ont vu le jour pendant la crise est un sujet à explorer. Un travail de bilan de **ressources** dans nos centres et des besoins en ce qui concerne les ressources numériques est un sujet à continuer à développer avec le SCD, afin éventuellement d'harmoniser certains achats.

La **CPL** devrait aussi avoir lieu au moins trois fois cette année. Un point critiqué précédemment était souvent sa visibilité auprès des autres instances de l'université. Voir comment renforcer le dialogue de la CPL avec les autres instances centrales et/ou les instances des composantes est un point à développer. Il est aussi l'heure de proposer aux membres d'explorer la future voie de la CPL et des sujets larges que cette instance peut traiter : une charte de langues, des parcours de spécialité ... ce sont des sujets évoqués dans le passé qui peuvent être re-explorés entre autres.

Nous sommes contents de soutenir l'initiative des RI de la mise en place de **cours pour le personnel de l'université**, et il est important de voir comment faire évoluer cette offre, compte tenu aussi des contraintes humaines pour proposer de tels cours.

La présence de l'Université de Tours dans les **réseaux nationaux** CLES et RANACLES a été renforcée ces derniers mois grâce notamment au dialogue actif avec nos homologues autour du sujet de l'obligation de certification en langue anglaise. Ceci est une voie à suivre.

Enfin, il nous semble utile de proposer un **espace de partage et d'innovation** pour nos pratiques. Un séminaire en langues est évoqué depuis longtemps et il serait très intéressant de mettre enfin en place une telle rencontre et un tel moment d'échanges.

Ces actions sont à compléter et évolueront bien sûr au fil de l'eau et seront à discuter notamment avec le VP-CFVU et en liaison avec le SEVU et l'équipe d'enseignants en langues.

Protocole sanitaire 2020-21 Tuteurs (& Enseignants)

Accès utilisateurs, déplacement dans l'espace

- Port du masque obligatoire à tout moment
- Utilisation du gel hydroalcoolique à l'entrée, conseillé en quittant l'espace aussi
- Respect d'1m de distance entre chaque utilisateur où possible (un poste sur deux, une place sur deux ...)

Aération

- Pensez à ouvrir les fenêtres ponctuellement pour aérer le centre
- Fermez toutes les fenêtres en fin de journée

Équipement informatique

- Utilisation dès que possible des écouteurs personnels
- Prêt des casques avec micro possible ponctuellement (voir rotation ci-dessous)
- Nettoyage du clavier et de la souris avec une lingette désinfectante par l'utilisateur après utilisation – mais pas l'écran (une lingette pour 2-3 poste OK)
- Nettoyage ponctuel des claviers et des souris par les tuteurs possible

Équipement multimédia (postes télé / DVD)

- Utilisation possible si le poste n'est pas « en quarantaine », utilisation des casques du CRL et non des écouteurs personnels
- Après utilisation, le poste est « condamné » pendant 48 heures. Placez une affiche « désolé, je suis HS » sur le poste et inscrivez-le sur la liste, marquant la date à laquelle on peut le libérer (dans 3 jours)
- En début de journée, vérifiez sur cette même liste les postes à libérer en enlevant les affiches

Autres ressources

- Respect du protocole de la bibliothèque : demande aux utilisateurs de se désinfecter les mains à l'entrée. Aucune quarantaine des ressources empruntées au sein du CRL
- Aucun prêt externe des ressources autorisé

Rotation des casques prêtés

- Après utilisation, le casque doit être placé en quarantaine pendant 3 jours
- Placez le casque dans la caisse de quarantaine appropriée :

<i>Casque retourné le</i>	<i>En quarantaine jusqu'au</i>
lundi	jeudi
mardi	vendredi
mercredi	lundi
jeudi	mardi
vendredi	mercredi

- Au début de chaque jour, enlever les casques qui peuvent être libérés ce jour-là et placez-les dans la caisse « Casques disponibles »

Pour le personnel du CRL

- Espace de l'accueil derrière un plexiglass
- Masque jetables disponibles dans l'armoire
- Flacon de gel et lingettes hydroalcooliques disponibles dans l'armoire

Biographie, M. Jamie SMITH (octobre 2021)

Enseignant PRCE en anglais dans le domaine information, communication et journalisme, M. Jamie Smith a été nommé au département Information-Communication de l'IUT de Tours et à l'EPJT en septembre 2020 où il complète son enseignement d'anglais à la fois LANSAD et de spécialité pour les filières impliquées. Il assure aussi les missions de coordinateur de mobilité internationale pour le département et de responsable de stages pour la filière Information numérique dans les organisations du BUT1 et du DUT2. Précédemment rattaché à l'UFR DESS de l'Université de Tours, M. Smith a été nommé à un poste de PRCE anglais sur le site de Blois entre l'IUT de Blois et l'antenne de droit entre 2013-2020, enseignant l'anglais de spécialité, PPP et l'allemand. Il y a aussi assuré la mission de co-chef du département Métiers du multimédia et de l'internet entre 2015-2018 et co-responsable CRL. Responsable du CRL de l'IUT de Tours depuis 2020, il est aussi chargé de mission du réseau CRL et pour la CPL depuis 2017, mission renouvelée en janvier 2021. M. Smith a obtenu son CAPES, classé 4^e, en 2011 après un M2 Mondes anglophones se spécialisant dans la politique européenne de défense en 2010, à la suite d'un diplôme niveau Bac+4 MA Hons en interprétariat et traduction à l'Université Heriot Watt à Edimbourg en Ecosse. Il a assuré au fil des années des enseignements en traduction, grammaire et initiation à l'interprétariat dans les filières LEA et LLCE, s'intéressant aussi à la didactique des langues, participant aux événements nationaux de l'association RANACLES. Il est évaluateur CLES et administrateur habilité TOEIC.

Chargé de mission Sport et bien-être – Université de Tours

Pascal Vaudin

Pascal Vaudin, né le 28 octobre 1970 à Coutances (50)

Maître de Conférences de l'Université de Tours depuis 2007, **HDR** depuis 2014.

- Enseignant dans le département de Biologie Animale et Génétique de l'UFR des Sciences et Techniques de l'Université de Tours.

- Recherche à l'INRAe - UMR « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » sur une thématique Perturbateurs Endocriniens.

Parcours depuis mon recrutement :

2013 à 2020 : Responsable pédagogique du parcours (M1 et M2) « Biologie de la Reproduction » du Master Biologie - Santé de l'Université de Tours.

2015 - 2019 : Membre titulaire du Conseil National des Universités, section 66, collège B.

Depuis septembre 2019 : Représentant de l'Université de Tours à la COP et membre du CoPil « Perturbateurs endocriniens » de la région Centre-Val de Loire.

Depuis janvier 2020 : Membre élu au conseil de service de l'UMR « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » du Centre INRA Val de Loire.

Depuis mars 2020 : Membre du comité directeur du Centre Intersectoriel d'Analyse des Perturbateurs Endocriniens, financé par l'INRS (Québec)

Depuis septembre 2020 : Maître de Conférences - Hors Classe.

Depuis novembre 2020 : Membre élu de la CSDP 66/69.

Depuis janvier 2021 : Chargé de Mission Sport et Bien-être auprès de la présidence de l'Université de Tours.

Bilan 2020-2021

- Dispositif " le sport, un bon antidote" durant le confinement ;
- Mise en place d'ambassadeurs de la vie étudiante à la rentrée 2021 (mobilités, culture, sports, vie associative)
- Suivi des évènements : Running Loire valley, fac à vélo,
- Remboursement Pack Sport 2020-2021
- Lancement handisport : groupe de travail
- Sport haut niveau : soutien, suivi de l'accompagnement
- Etude pour utilisation autre équipement gymnase (indispo Gymnase des garennes)
- Suivi RH SUAPS
- Suivi des CERCIP pour le sport
- Réflexion sport pour les personnels
- Réalisation feuille de route 2021-2022 : installations, diversification des offre

Feuille de route 2021-202

- En collaboration avec Florent Malrieu et le SUAPS, il devra réfléchir à l'offre de sport proposée dans le cadre des dispositifs CERCIP et sport bonifiant en terme de diversité, de réponse aux besoins des étudiant.e.s, d'horaires proposés, de notation et d'assiduité, etc. mais aussi de collaboration avec des enseignants-chercheurs d'autres disciplines (physiologie, diététique, biologie, sciences sociales, sciences de l'éducation, etc.).

- En collaboration avec Florence Alazard et le SUAPS, réfléchir à la meilleure manière de renforcer l'offre des activités physiques et sportives à destination des personnels de l'université pour favoriser leur bien-être. Une réflexion sur un aménagement des horaires de travail pourrait être menée afin de promouvoir les activités physiques et sportives auprès du personnel

- En collaboration avec Sebastien Larribe, Marion Amalric et le SUAPS, il participera au suivi des projets immobiliers en lien avec les activités physiques et sportives. Il devra notamment réfléchir à la manière dont les installations sportives pourront participer à la création de "campus habités" en s'inscrivant dans une logique de développement durable.

- En collaboration avec Marion Amalric, Selma Josso et le SUAPS, il définira la stratégie permettant d'étendre l'offre sportive actuelle, notamment en termes d'installations sportives disponibles (fortement concentrées autour du campus Grandmont actuellement). Comment augmenter les installations disponibles sans avoir recours au privé, via notamment la signature de conventions de mise à disposition avec la mairie, la métropole, le Crous, etc. ?

- En collaboration avec Nicolas Oppenchaim, le SUAPS et le SSU, il devra mettre en oeuvre une stratégie permettant de développer l'offre à destination des étudiant.e.s et personnels en situation de handicap. Il devra promouvoir « le sport pour tous.tes » auprès des étudiant.e.s et personnels et de les sensibiliser aux notions de « sport améliorant le bien-être et la santé ; le sport véhiculant des valeurs et favorisant le développement personnel ».

- En collaboration avec le SUAPS et Florent Malrieu, il conduira la réflexion autour de la place des sportifs de haut niveau (valides et handisport) à l'intérieur de l'université (qui jouent un rôle de vitrine pour l'institution) : quel soutien spécifique leur apporter ? Quels aménagements d'études leur apporter ? Quels retours pour l'université ?

- Afin d'accroître le rayonnement de l'université de Tours, l'organisation de compétitions universitaires pourraient être envisagées. Compétitions ou manifestations pour les étudiants sportifs de haut-niveau (y compris handisport) et les étudiants non sportifs de haut niveau.

- En collaboration avec Selma Josso et avec la direction du SUAPS, définir les modalités de conventionnement avec le milieu associatif et le secteur privé.

- Développer la réflexion sur le pack Sport : gratuité ou tarif réduit ; vis à vis de la CVEC. Poser la question des activités payantes et des tarifs pratiqués (notamment pour étudiants précaires).

**Bilan et perspectives de la charge de mission « Relations Internationales - Formations »
pour l'Université de Tours
(aux côtés de la Vice-Présidente chargée des Relations Internationales)**

Carine Berbéri
charge de mission débutée en janvier 2021

Renouvellement pour le premier semestre 2021/2022

* * * *

Carine Berbéri est MCF HDR en civilisation britannique (20ème-21ème siècles) au sein du département LEA. Elle s'occupe de la mobilité étudiante entrante et sortante pour LEA depuis 2008, est Vice-Doyenne RI pour l'UFR L&L depuis 2014 et elle est chargée de mission RI depuis 2016. Elle a dirigé le CUEFEE entre 2018 et 2019.

Ses recherches, dans le cadre d'ICD, portent sur les relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, sur la dévolution au Royaume-Uni ainsi que sur l'imbrication des questions européennes et des nationalismes.

* * * *

Charge de mission reposant sur 5 principaux volets :

- *Amélioration de l'accueil de la mobilité entrante (étudiants d'échange) par l'intermédiaire du développement de cours en anglais dans les composantes, de développement de cours spécifiques aux étudiants d'échange entrants, d'un catalogue de cours plus complet et plus attractif en ligne, d'emplois du temps personnalisés, d'une offre de cours en ligne...*
- *Participation à la gestion de la mobilité sortante étudiante hors Europe (destinations concernant l'Amérique du Nord, l'Asie, l'Australie, le Québec)*
- *Mise en place de formations en anglais destinées aux personnels*
- *Aide à la création, au suivi et au renouvellement des doubles-diplômes*
- *Internationalisation des cursus dans la prochaine offre de formation (réflexion amorcée mais mon rôle est à confirmer en fonction de l'évolution des débats)*

Plus précisément :

1. Fonctions liées à l'opérationnel :

* Participation à la création et à la mise en place de nouveaux Doubles-Diplômes :

- Aide à la mise en place d'un Double-Diplôme concernant l'Ecole Publique de Journalisme de Tours (IUT de Tours) avec l'Université Libanaise (Beyrouth). Diverses réunions organisées avec Laurent Bigot, les RI et les porteurs de l'Université Libanaise (en cours de réflexion).
- Aide à la mise en place de Doubles-Diplômes concernant Polytech avec le Brésil (Rio de Janeiro et Sergipe) : organisation de plusieurs réunions visant à vérifier et améliorer les conventions avec l'aide des porteurs, des RI et du SEF. Conventions transmises aux partenaires (entrée en vigueur prévue : septembre 2022).

- En complément de mon rôle de vice-Doyenne RI pour la Faculté de L&L : organisation de plusieurs réunions visant à vérifier et améliorer les conventions pour la mise en place de Doubles-Diplômes avec l'Université de Ca' Foscari (Venise), en Etudes Italiennes et Histoire de l'Art, et avec l'Université de Bochum, en LEA Anglais-allemand. Conventions passées devant les instances, mise en place en septembre 2021.

* Participation à la création et à la mise en place de nouveaux Erasmus Mundus :

- Aide à la mise en place d'un Erasmus Mundus concernant la Faculté de Sciences et Techniques : réunions avec les RI et les porteurs visant à amorcer le début d'une réflexion sur un Erasmus Mundus « Insects as solutions » porté par l'IRBI, l'INRA etc.. (en cours de réflexion).

*Gestion de la sélection et des entretiens oraux (en collaboration avec les RI) pour les départs des étudiants de Tours vers l'Amérique du Nord (Etats-Unis, Canada) aux mois de janvier et février de chaque année

*Gestion de la sélection (en collaboration avec les RI) pour les départs des étudiants de Tours vers l'Asie (Corée du Sud, Inde, Japon, Malaisie), l'Australie et le Québec aux mois de janvier et février de chaque année

*Suivi de collaborations avec des universités étrangères, notamment avec :

- les Etats-Unis (suivi et développement de partenariats avec Bucknell, West Georgia et Davidson notamment)

*Maintien et développement des cours destinés spécifiquement aux étudiants d'échange entrants avec l'aide de la DRI :

- Traduction français vers anglais
- Traduction anglais vers français
- Traduction espagnol vers français / français vers espagnol
- Culture française par l'intermédiaire du cinéma
- Histoire française (pendant 1 an)

Lancement prévu d'un appel à projet pour en créer de nouveaux dans les autres composantes

* Elaboration et gestion d'une offre de cours en ligne pour les étudiants d'échange entrants ne pouvant venir à Tours (à cause de la situation sanitaire) : offre de cours englobant des cours du CUEFEE et de la Faculté de Lettres et Langues (et de la Faculté de Droit, d'Economie et de Sciences Sociales au second semestre 2020-2021)

*Amélioration de certains aspects liés à la mobilité entrante étudiante (en cours):

- Catalogue des cours, plus complet, facilement accessible en ligne et plus attractif
- Emplois du temps, personnalisés, accessibles en ligne
- Traduction de certaines pages du site web de l'Université en anglais

*Promotion / développement du cours « Global Understanding » (programme géré par East Carolina University et initié dans la Composante de Lettres et Langues) au niveau des diverses composantes de l'Université, telle celle de Droit, Economie et Sciences Sociales (IAE)

*Extension du partenariat avec l'Université d'East Anglia : création de stages « tuteurs » au CRL de la Faculté de Médecine, parallèlement aux cours que ces étudiants suivent en composante. Stages non rémunérés (en cours de réflexion)

2. Participation à des fonctions plus politiques/stratégiques et/ou d'expertise :

*Développement des formations en anglais pour les personnels de l'Université

- Elaboration d'un état des lieux pour la VP RI
- Réunion avec la DRH et le service du recrutement de la formation et de la gestion des compétences
- Réunions et échanges avec les collègues enseignants d'anglais dans le cadre de la commission de politique en langues (CPL)
- Lancement prévu en septembre/octobre 2021

*Développement de l'offre de cours en anglais au sein des formations

- Elaboration d'un état des lieux pour la VP RI
- Participation au Conseil d'Orientations stratégiques de Polytech (thématique : attractivité des formations à l'international)
- Participation au Groupe de Travail sur les CERCIP (afin d'encourager le développement des CERCIP en langues étrangères)
- Participation à la réflexion sur la mise en place d'un service de relecture des cours en anglais au niveau de l'Université. Objectif : relecture des cours en anglais pour les collègues souhaitant faire cours dans cette langue
- Participation à des échanges avec les VP Formations dans le cadre de la réflexion sur la prochaine offre de formation (2024)

*Participation à la réflexion sur l'impact du Brexit sur nos accords Erasmus +

*Participation à la réflexion sur le maintien ou non de certains diplômes, notamment délocalisés comme le consortium USTH (Université des sciences et des technologies de Hanoi)

*Participation à la réflexion sur les Staff Weeks (en cours)

*Rôle de briefing sur des dossiers RI amorcés par la précédente équipe présidentielle et sur certains dossiers du CUEFEE

3. Fonctions de représentation et participation à des réunions liées aux RI :

* Participation aux réunions hebdomadaires avec la VP RI et la DRI

*Participation aux réunions de prise de contact entre les composantes de l'Université, la VP RI et la DRI (UFR Lettres et Langues, UFR Sciences et Techniques, UFR d'Arts et Sciences Humaines, Polytech, IUT de Blois, IUT de Tours...)

*Participation aux réunions suivantes :

Participation à la CORI

Participation à la Commission de Politique en Langues

Participation aux réunions avec les composantes sur le renouvellement des accords Erasmus (UFR Sciences et Techniques, Polytech, IUT de Tours, UFR de Droit, d'Economie et de Sciences Sociales...)

Participation aux réunions des responsables Erasmus

Participation aux réunions spécifiques sur le Brexit

Objet : Nomination de Mme LEBEGUE en tant que chargée de mission Esprit d'entreprendre, PEPITE Centre Val de Loire - Université de Tours

Typhaine Lebègue est maître de conférences en sciences de gestion à l'IAE de l'Université de Tours et membre du laboratoire de recherche VALLOREM (EA 6296). Ses recherches portent principalement sur le processus entrepreneurial des femmes, le soutien à l'entrepreneuriat des femmes et l'importance des rôles modèles sur la carrière des femmes. C'est dans cette perspective qu'elle a co-fondé un groupe de recherche thématique sur l'entrepreneuriat et le genre. Elle a eu différentes responsabilités pédagogiques et est actuellement responsable du master 2 Gestion des Ressources Humaines en formation continue.

A ce titre, elle sera la référente politique auprès des acteurs internes et externes à l'Université sur les questions relatives à cette thématique. Plus précisément, en vous appuyant sur les ressources supports et l'équipe opérationnelle de PEPITE Centre Val de Loire vos missions principales consisteront à :

- 1/ Poursuivre le développement de la culture entrepreneuriale de tous les étudiants** (Information en lien avec les instances politiques et institutionnelles, les associations et les partenaires de l'écosystème / Réflexion et accompagnement sur le contenu pédagogique des actions de sensibilisation tels CREACAMPUS, et séminaires docteur entrepreneur, modules de sensibilisation) ;
- 2/ Promouvoir le Statut National Etudiant Entrepreneur dans les différentes filières (et plus particulièrement auprès des enseignants, des responsables de composantes, des commissions et conseils) ;**
- 3/ Etre la référente du Diplôme Etudiant Entrepreneur (D2E) avec suivi de maquettes et relations avec les commissions de l'université.** Développement de l'offre de formation. Adoption et mise en place du Référentiel de compétences national ;
- 4/ Initier et faciliter les échanges internationaux en lien avec les vice-présidences concernées ;**
- 5/ Accompagner la constitution et la mise en place d'un réseau d'enseignants chercheurs à l'Université de Tours et du réseau de référents au sein des composantes.** Collaboration avec les responsables des filières (écoles doctorales, sciences humaines...) ;
- 6/ Développer les liens avec les communautés de recherches francophones et internationales sur les questions liées à l'entrepreneuriat.** Poursuivre le travail engagé comme membre fondatrice de l'observatoire national de recherche ORELIG (Observatoire des Représentations Entrepreneuriales Liées au Genre lancé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation et Pepite France, et en tant que Coordinatrice des groupes académiques francophones (AEI et AIREPME) sur l'entrepreneuriat et le genre.
- 7/ Mettre en place des programmes de recherche sur l'esprit d'entreprendre des étudiants - Organisation de Conférences, journées de recherche et colloques.** Contribuer au développement de démarches d'analyse des pratiques entrepreneuriales étudiantes à travers des études menées au sein de PEPITE dans le but de mieux comprendre la démarche entrepreneuriale des étudiants et d'analyser l'impact des dispositifs d'accompagnement, notamment celui de PEPITE ;

8/ Conceptualiser des démarches pédagogiques et d'accompagnement nouvelles auprès des étudiants afin de favoriser l'entrepreneuriat au sein de l'Université ;

9/ Porter politiquement les projets d'incubations et appels à projets dans lesquels l'entrepreneuriat étudiant est intégré ;

10/ Faire le lien avec l'organisation et les prérogatives de PEPITE National sur les sujets en lien avec la recherche et la pédagogie.

11/ Au sein de la SBRH (Smart Base RH), animer le groupe de travail « Observatoire des pratiques RH »